



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 8 janvier 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Madame Nathalie Fillion, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Règlement No 588-2023 décrétant l'imposition des taux de taxes et de certaines tarifications pour les services municipaux pour l'année financière 2024 Adoption
 - 5.2 Règlement No 589-2023 abrogeant le règlement No 95-86 modifié par No 171-92 concernant la tarification de l'eau-Adoption
 - 5.3 Règlement No 590-2023 abrogeant règlement No 152-91, modifié par No 213-94 et l'article 9 du règlement No 393-2005 sur les modalités de paiement de taxes - Avis de motion et présentation du projet de règlement
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Versements de taxes - Résidence Florentine-Dansereau
 - 6.3 Taux d'intérêt, pénalité et frais d'administration
 - 6.4 Rapport sur l'application de la politique de gestion contractuelle - Dépôt au Conseil
 - 6.5 Ressources humaines - Embauche d'une préposée services administratifs - comptabilité

6.6 Offre de service pour la création d'un point de service de la SPCA Roussillon dans les anciens locaux de la RSAVR - Acceptation

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats décembre 2023

12.2 Dépôt du rapport annuel des permis et certificats - 2023

12.3 Adoption du premier projet de résolution PPCMOI 01: 21 rue Madeleine

12.4 Demande de dérogation mineure DM 07-2023: 205 rang Petit-Coteau

12.5 Demande de dérogation mineure DM 08-2023: 406 rang Petit-Coteau

12.6 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination des membres

13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

13.1 Comité de toponymie et d'histoire de Verchères - Nomination des membres

13.2 Comité de jumelage Verchères/Saint-Savin - Nomination des membres

13.3 Demande de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada

13.4 Soutien financier aux organismes - budget 2024 - autorisation versement

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2024-01-1

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2024-01-2

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER des procès-verbaux du 4 et 18 décembre 2023, tels que rédigés et présentés.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. LÉGISLATION

2024-01-3

5.1. RÈGLEMENT NO 588-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DE CERTAINES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024 ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2024 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU les dispositions des articles 988 et 989 du Code municipal permettant, par règlement, d'imposer les taxes et tarifs nécessaires à la réalisation de ce budget 2024;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du présent projet de règlement ont été donnés lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement No. 588-2023 et décrète par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1. Taxe foncière générale (taux de base)

Afin de pourvoir aux dépenses d'administration et de fonctionnement de la municipalité non autrement financées, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe foncière générale de 0,6265 \$ du 100 \$ de valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur, sur tous les immeubles imposables situés dans la municipalité. Les 6 logements et plus, les entreprises agricoles et les terrains vacants ont tous le taux de base.

ARTICLE 2. Taxe foncière non résidentielle (commerce et industrie)

Afin de pourvoir aux dépenses d'administration et de fonctionnement de la municipalité non autrement financées, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe foncière pour les propriétés non résidentielles de 1,43 \$ du 100 \$ de valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur, sur tous immeubles imposables situés dans la municipalité, selon le pourcentage d'utilisation.

ARTICLE 3. Taxe d'assainissement des eaux

Afin de couvrir le coût du financement des ouvrages pour le traitement des eaux usées municipales et les dépenses relatives aux égouts municipaux, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe spéciale de 0,01865 \$ du 100 \$ de valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur, sur tous immeubles imposables du bassin concerné par le service d'assainissement des eaux.

ARTICLE 4. Taxe usine de filtration et aqueduc

Afin de couvrir le coût du financement des différents règlements répartis selon le règlement usine de filtration No. 449-2010 et No. 457-2011, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe spéciale de 0,01668\$ du 100 \$ de valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur, sur tous les immeubles imposables du bassin concerné par le service d'aqueduc.

ARTICLE 5. Taxe d'eau

Afin de couvrir les dépenses de la purification, du traitement et d'entretien du réseau d'eau, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024 une compensation selon les catégories et le tarif annuel suivant:

No	Description	Taux
No 1	Animaux de ferme (par tête)	6,00 \$
No 2	Commerce	230,00 \$
No 3	Chambre à lait	230,00 \$
No 4	Champlere de service	230,00 \$
No 5	Hébergement (résidence)	790,00 \$
No 6	Hôtel et autres (golf)	375,00 \$
No 7	Presbytère et Église	240,00 \$
No 8	Salon coiffure/barbier	65,00 \$
No 9	Résidentielle + Chalet 4 saisons	230,00 \$
No 10	Chalet ou maison de villégiature	180,00 \$
No 11	Piscine hors terre	55,00 \$
No 12	Piscine creusée	65,00 \$
No 13	Au compteur	0,74 \$/m ³
No 14	Eau à la fontaine par voyage	selon m ³
No 15	Eau rang St-Joseph	Tarif de base 130,00 \$ Si dépasse 185 m ³ 0,70\$ / m ³ suppl.
No 16	Eau de ferme	230,00 \$

Dans le cas des propriétés desservies par compteur. Le taux de base facturé en début d'année donne droit à un certain nombre de mètres cubes avant surfacturation.

Taux de base = nombre de mètres cubes
Taux m³ couvert par taux de base

Si l'entrée d'eau est spécifiquement pour une ferme, celle-ci sera chargée à l'entreprise agricole EAE.

Des compteurs d'eau sont installés dans chaque commerce et industrie. Le coût de l'installation est à la charge des propriétaires.

ARTICLE 6. Taxations particulières

Les taux suivants s'appliquent selon les descriptions données ci-dessous pour l'exercice 2024 :

Description	Assiette	Taux
R-371-2004	Rue Hébert	502,78 \$
R-399-2006 & R-405-2007	AQ – Marie-Victorin	182,56 \$
R-405-2007 Projet Cusson	Lot 196	875,67 \$
R-414-2008	Bénéficiaire AQ Autoroute 30	0,01531 \$ / 100 \$ d'évaluation
R-417-2008 Infra rg St-Joseph	109 & 111 RG St-Joseph	1140,50 \$
	159, 167 & 171 RG St-Joseph	976,33 \$
R-426 AQ Marie-Victorin	Bénéficiaire	140,89 \$
R-468 rue St-Alexandre	Travaux A-E-V	411,88 \$
R-496 rue Bussières	Travaux A-E-V	480,74 \$
R536-537 Vieux Village	Travaux A-E-V	737,29 \$
R401-2006 Rue Dulude	Bénéficiaires des travaux	0.0223 \$ / m ²
R429-2009 Égout Marie-Victorin	599-613-621 Marie-Vic (Taux 1)	77,31 \$
	613-621 Marie-Vic (Taux 2)	722,45 \$
R450-2010 Égout 528 Marie-Victorin	528, Marie-Victorin	1 036,00 \$
R554-2020 Sanitaire Terres-Noires & Calixa-Lavallée	Bénéficiaires des travaux	1 707,89 \$
R562-2021 Station St-Laurent	Bassin desservi	355,69 \$
R575-2022 Programme fin. FS	Bénéficiaires de l'aide financière	1 837,00 \$

ARTICLE 7. Taxe: Gestion des déchets

Afin de couvrir les dépenses de gestion des déchets, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe à tous les usagers du service. Cette taxe est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due et elle doit dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Elle est répartie comme suit :

Description	Taux
Logement résidentiel et chalet (4 saisons)	276,00 \$
Unité ferme	276,00 \$
Unité commerciale	276,00 \$
Commerce conteneur privé	110,00 \$
Commerce conteneur organique	Selon le tarif de la MRC
Commerce municipal	Conteneur recyclage mixte
Chalet fermé l'hiver	200,00 \$
Résidence personnes âgées (foyer d'hébergement)	785,00 \$
Bac roulant noir 360 litres	95,00 \$
Bac roulant bleu 360 litres	95,00 \$
Bac roulant noir 240 litres	si disponible 60,00 \$
Bac roulant brun 360 litres	si disponible 60,00 \$
Bac roulant brun 240 litres	30,00 \$
Commerce (si 2e bac)	200,00 \$
Commerce (si 3e bac)	200,00 \$
Ferme EAE (si 2e bac)	200,00 \$

Taux spécial: si récupération selon tarif particulier.

Aussi possibilité de conteneur récupération 980\$/unité

Qté	Taux	Qté	Taux
2 v ³	900,00 \$	5 v ³	2 230,00 \$
3 v ³	1 550,00 \$	6 v ³	2 275,00 \$
4 v ³	1 945,00 \$	8 v ³	3 000,00 \$

Les magasins Korvette	1 060,00 \$
Le Club de golf	370,00 \$
Bloc-appartements rue St-Benoit	705,00 \$

ARTICLE 8. Taxe d'égout

Afin de couvrir les dépenses concernant les frais d'opération de l'usine d'épuration des eaux, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024 une taxe sur tous les usagers du service de 215,00 \$ par unité de logement. Tarif particulier pour foyer d'hébergement : 370,00 \$

ARTICLE 9. Taxe cours d'eau

- 1) Afin de couvrir toute dépense de cours d'eau relative à l'entretien normal de la rivière St-Charles et de ses branches, il est imposé un mode de tarification à chaque immeuble situé à l'intérieur du bassin de drainage de cette rivière, sur la base de sa superficie et selon un taux suffisant pour couvrir le paiement de la dépense annuelle.
- 2) Le paiement de toute autre quote-part ou autre contribution de la municipalité à la MRC pour des travaux de cours d'eau est financé au moyen d'un mode de tarification que la municipalité impose à chaque immeuble situé à l'intérieur du bassin de drainage du cours d'eau concerné et tel que défini par la MRC, et en proportion de sa superficie. La répartition de cette tarification peut être modifiée par un règlement spécifique à cet effet adopté par la municipalité dans le cadre de travaux ou de projets particuliers.
- 3) Par ailleurs, pour les propriétés du haut plateau du boisé de Verchères, tel que délimité au plan joint en annexe, le paiement de ce mode de tarification est toujours étalé sur trois exercices financiers successifs, en parts égales.

TRAVAUX SELON LE TABLEAU DE LA MRC DONT ENTRE AUTRES :

ARTICLE 10. Taxe vidange de fosse septique

Afin de couvrir les dépenses concernant la vidange des fosses septiques dont le suivi est assuré par la MRC de Marguerite-D'Youville, il est par le présent règlement, imposé et il sera prélevé en 2024 une taxe pour les usagers de ce service de 68,00 \$ par propriété.

ARTICLE 11. Taxe programme FIME - Règlement No 522-2016

Afin de couvrir les coûts de financement des projets du programme FIME, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2024, une taxe spéciale sur les immeubles visés par le programme selon le tableau d'amortissement établi pour chacun d'eux. Le tout tel que prévu dans le règlement No. 522-2016.

ARTICLE 12. Modalités des versements

Les taxes sont payables en quatre (4) versements soit le 15 février, 15 avril, 15 juin et 15 août. Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.

ARTICLE 13. Admissibilité aux versements

Si l'ensemble du compte de taxes municipales dépasse 300,00\$, l'ensemble du compte est divisé par le nombre de versements prévus à l'article 12.

ARTICLE 14. Frais pour chèques sans provision ou paiement en trop

Des frais de 25\$ seront exigés pour tout retour de chèque sans provision.

Tout paiement excédentaire demeurera au compte créditeur. Des frais de 25,00\$ seront exigés pour toute demande de remboursement à la Municipalité. Aucun intérêt n'est remboursé sur le solde créditeur.

ARTICLE 15. Application générale

À moins d'une disposition particulière à l'effet contraire, les tarifs et compensations imposés au présent règlement sont dans tous les cas payables en totalité par le propriétaire de l'immeuble desservi nonobstant qu'il soit ou non occupé.

ARTICLE 16. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

2024-01-4

5.2. RÈGLEMENT NO 589-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 95-86 MODIFIÉ PAR NO 171-92 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'EAU- ADOPTION

ATTENDU que le règlement sur la tarification de l'eau et ses amendements ne sont plus utiles;

ATTENDU qu'il devient nécessaire d'abroger lesdits règlements sur la tarification de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

Le Conseil décrète ce qui suit :

D'ABROGER le règlement No 95-86 modifié par No 171-92 sur la tarification de l'eau.

ADOPTÉ

5.3. RÈGLEMENT NO 590-2023 ABROGEANT RÈGLEMENT NO 152-91, MODIFIÉ PAR NO 213-94 ET L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT NO 393-2005 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE TAXES - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Lampron qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 590-2023 abrogeant le règlement No 152-91 modifié par No 213-94 et l'article 9 du règlement No 393-2005 concernant les modalités de paiement des taxes.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-01-5

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 31 décembre 2023 pour les chèques No. 7561 à No. 7762 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 672 402.83 \$.

ADOPTÉ

2024-01-6

6.2. **VERSEMENTS DE TAXES - RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU**

CONSIDÉRANT que la Résidence Florentine-Dansereau est un organisme à but non lucratif qui offre un service exceptionnel à la communauté;

CONSIDÉRANT que la Résidence ne peut bénéficier d'une quelconque exemption de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Résidence Florentine-Dansereau à payer ses taxes municipales en 12 versements, sans intérêts.

ADOPTÉ

2024-01-7

6.3. **TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ ET FRAIS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

DE FIXER le taux d'intérêt pour 2024 à 7 % et la pénalité à 5 % comme l'an dernier.

Le calcul de l'intérêt se faisant seulement sur les versements dus.

ADOPTÉ

6.4. **RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT AU CONSEIL**

Le rapport sur l'application de la politique de gestion contractuelle de l'année 2023 est déposé au Conseil.

2024-01-8

6.5. **RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE SERVICES ADMINISTRATIFS - COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

DE RETENIR la candidature de madame Nancy Petibois au poste de préposée services administratifs - comptabilité au premier échelon de la catégorie. Les conditions d'emploi sont décrites dans la convention collective en vigueur. Elle est entrée en poste ce 8 janvier 2024.

ADOPTÉ

2024-01-9

6.6. **OFFRE DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UN POINT DE SERVICE DE LA SPCA ROUSSILLON DANS LES ANCIENS LOCAUX DE LA RSAVR - ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT l'offre de la SPCA Roussillon de récupérer les locaux de la RSAVR afin d'y mettre en place un point de service pour la gestion animalière ;

CONSIDÉRANT que cette offre a été faite aux neuf municipalités ayant mandaté la SPCA Roussillon pour assurer la gestion animalière sur leur territoire respectif, soit :

- McMasterville
- Verchères
- Varennes
- Saint-Mathieu-de-Beloeil
- Belœil
- Saint-Amable
- Saint-Marc-sur-le-Richelieu
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park

CONSIDÉRANT que cette offre a été faite pour 1 \$ par habitant pour la 1^{re} année et 1,50 \$ pour les années subséquentes au contrat autorisé par la résolution numéro 2023-12-237;

CONSIDÉRANT que la création d'un point de service dans les locaux qu'occupait la RISAVR constitue un avantage indéniable pour nos citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de service de la SPCA Roussillon afin de créer un point de service pour la gestion animalière dans les anciens locaux de la RISAVR telle que décrite ci-dessous :

- Prise en charge des animaux errants et trouvés par les citoyens.
- Prise en charge des animaux abandonnés par les citoyens.
- Centre d'adoption pour chats.
- Achat ou renouvellement de licences pour animaux.
- Réclamation d'animaux par leur propriétaire (dans la mesure où celui-ci n'a pas déjà été transféré à Delson)
- Transport des animaux entre les locaux de Delson et ceux de St-Mathieu-de-Beloeil au moins une fois par jour.
- Les revenus générés par la tenue du point de service demeureront à la SPCA Roussillon.
- Les modifications nécessaires aux locaux ainsi que tous les investissements en équipement seront à la charge de la SPCA Roussillon.

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS DÉCEMBRE 2023**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2023 est déposé.

12.2. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS - 2023

Le rapport comprenant la liste des permis et des certificats émis par le service de l'urbanisme au cours de l'année 2023 est déposé.

2024-01-10

12.3. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI 01: 21 RUE MADELEINE

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de l'immeuble 21 rue Madeleine;

CONSIDÉRANT le dépôt des plans produits par la firme Dessin architectural YC, projet sous le numéro 23-124;

CONSIDÉRANT que la demande concerne la construction d'un 2e immeuble à usage multifamilial (3 logements) sous la forme d'un projet intégré;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement No 573-2022);

CONSIDÉRANT que le projet déposé est situé dans un secteur où un règlement sur le site du patrimoine du Vieux village de Verchères s'applique;

CONSIDÉRANT que tous les travaux affectant les bâtiments et les constructions compris dans le périmètre du site du patrimoine du Vieux village doivent assurer le maintien de leur intégrité et contribuer à la mise en valeur de l'ensemble du site;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une demande dans le cadre du PPCMOI;

CONSIDÉRANT que la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation est jugée insuffisante;

CONSIDÉRANT que le projet proposé nécessite un empiètement sur l'emprise de la rue Madeleine;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 13 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement No 573-2022, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'approbation de PPCMOI afin de permettre la construction d'un 2e immeuble à usage multifamilial (3 logements) sous la forme d'un projet intégré au 21 rue Madeleine, et ce, aux conditions suivantes :

- L'architecture du bâtiment devrait être inspirée de l'ancienne Chalouperie démolie par affaissement;
- L'architecture du bâtiment devra s'harmoniser avec le bâtiment existant;
- La hauteur du bâtiment devra être en concordance avec les bâtiments avoisinants;
- Le nouveau bâtiment devrait se trouver à proximité du bâtiment existant, dans le même alignement;
- Les cases de stationnement devront se trouver à l'arrière du terrain sur la propriété privée.

ADOPTÉ

2024-01-11

12.4. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 07-2023: 205 RANG PETIT-COTEAU**

À l'immeuble sis au 205 rang Petit-Coteau formé du lot 6 545 102 une demande de dérogation est déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures et conformément à la procédure prévue aux articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1). L'objet de la demande a pour effet de déroger aux dispositions de l'article 6.1.3 du règlement de zonage de manière à accepter l'implantation d'une nouvelle maison à une distance de 10 m de la ligne de rue en marge avant au lieu du 5.13 m réglementaire.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dérogation mineure DM 07-2023, telle que présentée en autorisant l'implantation de la nouvelle maison à une distance de 10 m de la ligne de rue en marge avant au lieu du 5.13 m réglementaire.

ADOPTÉ

2024-01-12

12.5. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 08-2023: 406 RANG PETIT-COTEAU**

À l'immeuble sis au 406 rang Petit-Coteau formé du lot 5 310 786 une demande de dérogation est déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures et conformément à la procédure prévue aux articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1). L'objet de la demande a pour but de se déroger aux dispositions de l'article 3.4.9 du Règlement de lotissement afin de permettre la subdivision du terrain en deux (2) lots en créant un lot dérogoire avec un frontage de 27,49 m au lieu de 30,5 m.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dérogation mineure DM 08-2023, telle que présentée permettant la subdivision du terrain en deux (2) lots dont un lot dérogoire avec un frontage de 27,49 m au lieu de 30,5 m, conditionnellement à ce que l'implantation de la construction à venir respecte les normes d'implantation du règlement en vigueur, sans accorder de dérogation supplémentaire.

ADOPTÉ

2024-01-13

12.6. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DES MEMBRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE RENOUVELER les mandats des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme:

- Jean Demers
- Marie-Ève Lainesse
- Daniel Larivière
- Luc Plamondon
- Karine Gosselin

- Pascal Dulude
- Nathalie Fillion, membre du Conseil municipal

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-01-14

**13.1. COMITÉ DE TOPONYMIE ET D'HISTOIRE DE VERCHÈRES -
NOMINATION DES MEMBRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

DE RENOUELER les mandats des personnes suivantes au sein du comité de toponymie et d'histoire de Verchères:

- Nicole Chagnon-Brisebois
- Sylvie Hébert
- Danielle Pigeon
- Martin Massicotte

ADOPTÉ

2024-01-15

**13.2. COMITÉ DE JUMELAGE VERCHÈRES/SAINT-SAVIN -
NOMINATION DES MEMBRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

DE RENOUELER les mandats des personnes suivantes au sein du comité de jumelage Verchères/Saint-Savin:

- Martin Massicotte
- Nicole Chagnon
- Jean-Louis Mireault
- Jeffrey Monnet
- Anne-Claire Faverjon

ADOPTÉ

2024-01-16

**13.3. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'EMPLOI ÉTÉ
CANADA**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
APPUYÉ PAR : Madame Annie Dubeau
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale madame Carole Dulude et/ou la directrice loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, madame Isabelle Boisseau et/ou le technicien en loisirs, monsieur Etienne Bujold à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères les demandes de subvention dans le cadre d'Emploi été Canada.

ADOPTÉ

2024-01-17

13.4. **SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES - BUDGET 2024 -
AUTORISATION VERSEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Fillion

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la direction générale à procéder aux moments opportuns, aux versements des différents soutiens financiers annuels des organismes reconnus par la municipalité, et pour lesquels des sommes ont été allouées à même le budget 2024.

ADOPTÉ

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2024-01-18

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



M. Alexandre Bélisle,
Maire



Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.



Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
Liste de chèques au 31 décembre 2023

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	Vidéotron Lété	Internet	780.57 \$
PR	Vidéotron Lété	Téléphone	954.04 \$
PR	Hydro-Québec	Électricité	22 999.10 \$
PR	Bell Canada	Téléphone (Maison des jeunes) - Décembre 2023	151.07 \$
PR	Global Payments	Frais paiement - Décembre 2023	33.34 \$
PR	Paysafe / Netbank	Paiements Visa et Mastercard - Loisirs (frais minimum) paiement direct - Décembre 2023	30.94 \$
PR	Centre communautaire de Verchères	Entretien ménageur Clinique médicale de Verchères - Décembre 2023 (12 DE 12)	747.34 \$
PR	Centre communautaire de Verchères	Location immeuble - Décembre 2023 (12 DE 12)	16 079.73 \$
PR	MRC de Marguerite-D'Youville	Honoraires pour mise à jour du rôle	10 860.04 \$
PR	MRC de Marguerite-D'Youville	Quotes-parts - entretien station de pompage	8 180.00 \$
PR	Ville de Contrecoeur	Traitement eau potable & eaux usées	20 938.84 \$
PR	Hector Solutions	Support informatique	472.23 \$
PR	Info Page	IPA tarif par utilisateur - Service incendie	127.91 \$
PR	Aréo-Feu Ltée	Équipement de combat protection incendie	226.79 \$
PR	Services de Cartes Desjardins	Adobe - Registre foncier - ADMQ - Icloud - Zoom - Spotify - Jobs.ca - 1213Media	2 052.41 \$
PR	Eurofins Environex	Analyse de laboratoire (eau potable)	2 070.59 \$
PR	Eurofins Environex	Analyse de laboratoire (eaux usées)	747.57 \$
PR	Carole Dulude (petite caisse)	Autres bien non durables	61.50 \$
PR	Desjardins Sécurité financière	Régime de pension de retraite	12 800.77 \$
PR	Beneva	Assurances collectives	13 971.22 \$
PR	Loisir et Sport Montérégie	Formation journée montérégienne du loisir culturel	257.54 \$
PR	Pneus Béliste Boucherville	Pneus véhicule V-34-11 travaux publics	1 273.83 \$
7561	ICO Technologie	Conseil sans papier	201.20 \$
7595	Citoyen	Programme mise aux normes installations septiques	20 000.00 \$
7596	Ecole de Karaté Sanduko de Varennes	Activité loisirs	1 040.00 \$
7597	Animation Richard Lacroix	Spectacle thématique Noël - Centre communautaire - 9 décembre	1 393.50 \$
7613	Air Liquide Canada Inc.	Location propane	127.60 \$
7625	Citoyen	Subvention site du patrimoine	900.00 \$
7626	Citoyen	Programme de plantation d'arbres	100.00 \$
7627	Régie intermunicipale du service animalier	Licences et médailles	115.00 \$
7628	Gigi Pépin	Atelier - Dimanches culturels Vieille caserne - Initiation au façonnage d'argile	400.00 \$
7629	Liquiteck	Pompe pour dosage de chlore	1 059.04 \$
7630	Rona Inc.	Entretien bancs parc - trottoirs - plancher sous-sol presbytère	287.26 \$
7631	Isabelle Millette	Dépenses sept,oct,nov - Déplacements - mobilier bureau maire - divers	1 987.27 \$
7632	Demix Agrégats	Pierre - sable - projet parc Louis St-Pierre	4 250.66 \$
7643	9211-0543 Québec Inc. - Esso	Essence - Diesel	6 881.67 \$
7645	Sylvie Lussier	Dépenses formation 1er & 2 novembre	76.16 \$
7646	Marie-Eve Lainesse	Dépenses formation 1er & 2 novembre	67.81 \$
7647	Isabelle Provost-Pigeon	Dépenses formation 1er & 2 novembre	82.48 \$
7648	Citoyen	Programme de subvention toilette faible débit	75.00 \$
7649	Citoyen	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	58.56 \$
7650	Régie de l'Aqueduc intermunicipale	Achat d'eau au compteur	279.30 \$
7651	R.M. Mécanique	Changement d'huile V47-21	120.35 \$
7652	Galerie d'la Côte	Cours d'aquarelle	450.00 \$
7653	Combeq	Cotisation adhésion 1er membre	436.91 \$
7654	Formules municipales	Bulletins et documentation pour les élections	937.45 \$
7655	Techno-Communication	Affichage offre d'emploi - comptabilité	343.78 \$
7656	Hugo Desrosiers	Bottes de travail	195.00 \$
7657	Karine Brodeur	Divers - retraite de Lise Brunelle	41.77 \$
7658	Marjolaine Daoust	Matériel animation - matériel entretien - Bibliothèque	130.75 \$
7659	FQM	Recueil Le Règlement municipal, Le Zonage agricole, Mystères du lotissement et avis de motion	1 403.40 \$
7661	Citoyen	Subvention sports jeunes	140.00 \$
7662	Citoyen	Subvention sports jeunes	21.50 \$
7663	Citoyen	Subvention sports jeunes	47.50 \$
7664	Citoyen	Subvention sports jeunes	37.50 \$
7665	Citoyen	Subvention sports jeunes	37.50 \$
7666	Etienne Bujold	Achat chaufferette et divers	259.23 \$
7667	Garage Daniel Larose	Antirouille - Camion de pompier 611	287.43 \$
7668	Clinitek Inc	Lavage de vitres int/ext - Caserne de pompiers	436.91 \$
7669	Location tout-en-un Inc.	Location vaisselle - souper de Noël	303.43 \$
7670	Sécurité Maska Inc.	Recharge cylindres	537.51 \$
7671	Pitney Bowes	Location timbreuse - bail	262.90 \$
7672	Mission Impression Inc.	Publicité 2024 - Semainier paroissial	505.89 \$
7673	Inter-Power Groupe	Entretien compresseur	429.12 \$
7674	Outils Placide Mathieu Inc.	Pièce pour tronçonneuse	31.93 \$
7675	Action Mobile Vitres d'autos YB 2009 Inc.	Pièces et installation vitre - matériel roulant	609.36 \$
7676	Groupe JLD Lagué	Achat souffleur à neige	22 995.00 \$
7677	R.M. Mécanique	Changement de pneus	126.47 \$
7678	Construction S.R.B.	Coupe bordures de rue pour ville	517.39 \$
7679	Copicom Inc.	Cartouches pour imprimantes - mairie	65.08 \$
7680	Buro & Cie	Cartouches pour imprimante - Clinique médicale de Verchères	478.88 \$
7681	S.T.R. Micro	Écran d'ordinateur et équipement informatique	2 744.45 \$
7682	Tetra Tech QI Inc.	Plans et devis - système de ventilation - Usine de filtration	5 173.88 \$
7683	Entreprises Agritrac Inc.	Contrat déneigement	55 206.36 \$
7684	Les Délices de Laurence	Buffet - souper de Noël	1 707.38 \$
7685	Gestion Parasitaire - GPS	Traitement guêpes	172.46 \$
7686	Productions Hugues Pomerleau Inc.	Contrat jongleur - Veillé illuminée dans le parc - 8 décembre	862.31 \$
7687	ASD Promotion	Vestes pour surveillants patinoire	355.87 \$
7688	François Martineau Pharma Inc.	Produits entretien ménageur	66.00 \$
7689	Demix Agrégats	Pierre et abrasif - Travaux publics	1 180.64 \$
7690	FLM Pro-écanique Inc.	Analyse de vibration pour 9 équipements - Usine de filtration	1 839.60 \$
7691	René Thomas Inc.	Matériaux et peinture chalet de parc et mairie	252.41 \$
7692	Le Groupe ADE Montréal Inc.	Nettoyage de sections pluviales problématiques	3 348.15 \$
7693	St-Germain Égouts et Aqueducs	Entretien et réparation aqueduc - couverts sanitaires hermétiques	3 537.42 \$
7694	Air Liquide Canada Inc.	Location bouteilles	136.26 \$
7695	Aubin & St-Pierre Inc.	Pièces - Matériel roulant	563.17 \$
7696	Lumen	Escabeau - Travaux publics	449.53 \$
7697	Pièces d'autos O. Fontaine Inc.	Changement d'huile et pièces - Matériel roulant	724.23 \$
7698	Location et Construction	Location roulotte	1 293.48 \$
7701	Agiska Coopérative-BMR Express	Matériel, pièces divers - Travaux publics	909.95 \$
7702	Animation Katag	Activité de katag - automne 2023	1 530.00 \$
7703	Balayages Rive-Sud Inc.	Balayage de rues - nettoyage d'automne	4 239.71 \$
7704	P.L.T.M.A Inc.	Réparation rouleau compacteur - Travaux publics	3 601.59 \$
7705	C.Perreault Construction Inc.	Location pelle, transport, disposition d'asphalte, disposition béton	2 463.11 \$
7706	Enviro Sani-Nord	Nettoyage des puisards	16 476.14 \$
7707	Focus Gestion de flotte et carburant	GPS pour la flotte	1 752.22 \$
7708	Groupe JLD Lague	Pièces machinerie - Travaux publics	61.79 \$
7709	Les Installations Électriques Jean Provost Inc.	Entretien et réparation éclairage bureau, chauffage Vieille caserne	1 638.33 \$
7710	Kémira Water Solutions Canada	Acide - Usine d'épuration	12 257.73 \$
7711	Practica Ltd	Sacs de ramassage - canin	359.50 \$

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
7712	Rabais Campus	Matériels - Bibliothèque	45.94 \$
7713	Librairie Renaud-Bray Inc.	Achat de volumes -Bibliothèque	876.14 \$
7714	Sanixel Inc.	Produits hygiéniques et produits d'entretien	2 919.19 \$
7715	Service de Plomberie Philaudace	Inspection annuelle plomberie - Usine d'épuration	281.69 \$
7716	Solution G. Paquette	Contrôle des castors et inspections de cours d'eau 50% du forfait	2 471.96 \$
7717	SR Imprimerie	Affichage - Veillée illuminée dans le parc - 8 décembre	97.18 \$
7718	S.R.S.. Convergence	Réparation imprimante	218.45 \$
7719	Trafic Innovation Inc.	Feux circulation pour traverse piétonne - Travaux publics	7 233.66 \$
7720	Excavation Simon Vincent Inc.	Déneigement presbytère, Résidence Florentine-Dansereau, Fabrique	5 231.37 \$
7721	Citoyen	Remboursement surplus de taxes	952.10 \$
7722	Brenntag Canada Inc.	Chlore - Usine de Filtration	7 808.42 \$
7723	Alarme SL	Inspection annuelle - Service incendie	616.55 \$
7724	Artefactuel	Inventaire archéologique Fort de Verchères	605.92 \$
7725	Genium Construction	Branchement ligne d'eau système gicleurs École Ludger-Duvernay	24 127.50 \$
7726	Bionest Inc.	Visite d'entretien	4 149.47 \$
7729	Sécurité Maska 1982 Inc.	Inspection annuelle des extincteurs	1 474.45 \$
7730	Citoyenne	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	141.20 \$
7731	Citoyenne	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	100.00 \$
7732	Citoyenne	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	54.00 \$
7733	Citoyenne	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	31.50 \$
7734	Citoyenne	Programme subvention produits d'hygiène féminine durables	56.42 \$
7735	P.E. Boisvert Auto Ltée	Pièces camion	794.21 \$
7736	Chante ta voie	Sonorisation - Veillée illuminée dans le parc - 8 décembre	400.00 \$
7737	Sabrina Bertin	Panier cadeau - Gagnant - Veillée illuminée dans le parc - 8 décembre	30.00 \$
7738	Grondin Denise & Mongeau notaire, cons.juridiques	Vérification d'identité - Ministère de la justice	359.93 \$
7739	Martin Tremblay Studio M.T.	Prise de photos - Veillée illuminée dans le parc - 8 décembre	225.00 \$
7740	Yolaine Morneau	Achats et fournitures loisirs	81.14 \$
7741	Jean-Sébastien Martel	Frais de déplacement	362.78 \$
7742	Dominic Lampron	Remboursement frais - Colloque Rues principales	451.96 \$
7743	Comité de Jumelage Verchères	Budget annuel	1 000.00 \$
7744	Thermos-Pros	Portes et cadres de fenêtres pour nouveaux bureaux - mairie	14 300.00 \$
7745	GLS	Livraison - Travaux publics	55.57 \$
7746	Hainault-Gravel	Frais de huissier - document juridique - droit de préemption	96.06 \$
7747	Cercle des Fermières de Verchères	Surveillance - Veillée illuminée dans le parc - 8 décembre	60.00 \$
7748	Thibault & Associés	Installation système à mousse Foampro - Sécurité incendie	26 365.65 \$
7750	Librairie Alire	Volumes - Bibliothèque	2 558.36 \$
7751	9406-3237 Québec Inc Pascal Dulude Maitre Menuisier	Travaux pour modification de bureaux - mairie	7 214.68 \$
7754	Citoyen	Subvention site du patrimoine	2 500.00 \$
7755	Société Canadienne des Postes	Signets - Programmation activités hiver 2024	347.41 \$
7756	Manon Girardin	Honoraires & frais de déplacement	6 509.60 \$
7757	Citoyen	Subvention site du patrimoine	2 500.00 \$
7758	Jean-Marc Simard	Frais registre foncier - poste Canada et frais de déplacement	340.49 \$
7759	Régie de l'Aqueduc intermunicipale	Achat eau - compteur	156.80 \$
7760	Atelier Benoit Larose Inc	Fabrication poteaux pour génératrice - Service incendie	255.25 \$
7761	Benoit Lafrenière	Pièces - matériel - Travaux publics	1 703.97 \$
7762	Racicot & Associés Évaluateurs agréés	Rapport évaluation terrain - lot 5 219 058	1 144.00 \$
		Contrats (loisirs/parcs/entretien ménager/communications)	3 264.96 \$
		Salaires	163 933.45 \$
		Remises et cotisations - Employeur	63 604.96 \$
		TOTAL:	672 402.83 \$

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Maxime Salois, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 décembre 2023



Maxime Salois
Directeur du Service des finances et greffier-trésorier adjoint